



Québec, le 8 septembre 2026

Madame Catherine Gagnon
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs
catherine.gagnon2@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-
Antonin–Wolastokuk 2 – Questions complémentaires – DQ16**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons
grandement recevoir les réponses d'ici le **10 septembre à 14h00** prochain compte tenu
de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux pour
Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 – Questions complémentaires – DQ16

1. Est-ce que des suivis sont réalisés par votre ministère sur les différentes populations de chauves-souris du Québec?
 - a. Si oui, que révèlent-ils sur l'évolution de l'état de leurs populations?
2. Est-ce que les suivis de mortalité de chauves-souris réalisés par les initiateurs de parcs éoliens jouent un rôle dans l'acquisition de connaissances au sujet de l'état des populations de chauves-souris du Québec? Veuillez détailler leurs rôles.
 - a. Si oui, en l'absence de ces suivis lors de la mise en place du bridage, est-ce que des mesures seront mises en place pour compenser les données qui ne seront plus rendues disponibles par le biais de ces suivis?
3. Selon Whitby et al. (2020), en moyenne, chaque augmentation de 1 m/s de la vitesse à partir de laquelle les éoliennes sont autorisées à fonctionner réduirait la mortalité totale des chauves-souris de 33 %. Il serait donc possible d'ajuster un bridage à plus de 5,5 m/s afin de limiter les mortalités d'un parc éolien. Est-ce que votre ministère envisage cette possibilité si des parcs éoliens se révélaient avoir un impact particulièrement important sur des populations de chauves-souris?
 - a. Si oui, en l'absence de suivi de mortalité pour un parc appliquant déjà un bridage à 5,5 m/s, comment votre ministère déterminerait-il le besoin d'ajuster la situation?
 - b. Dans des cas extrêmes, est-ce que l'arrêt complet de certaines éoliennes peut être imposé afin de réduire les mortalités de chauves-souris?